



HELVETAS
Swiss Intercooperation

HAÏTI

Le prix de l'eau



Photo : J-P Grandjean

Capitalisation d'expérience



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral des Affaires Étrangères DFAE
Direction du Développement et de la Coopération DDC

Mars 2016

Introduction	3
1 Contexte et historique des projets d'eau potable de HELVETAS Swiss Intercooperation en Haïti	3
2 Gestion des systèmes d'adduction d'eau	3
3 Etablissement d'un plan d'exploitation	4
4 Tarification du service d'eau potable	4
4.1 Cas de Desjardin	5
4.2 Cas du Bourg de Lachapelle	7
4.3 Cas de Dopac	9
5 Quelques enseignements	10
5.1 Paiement forfaitaire ou au volume ?	10
5.2 L'acceptation du paiement	11
5.3 Recouvrement des cotisations	11
6 Conclusion et recommandations	11

INTRODUCTION

La cinquième phase du projet Eau Potable et Assainissement (EPA V), financé par la Coopération Suisse, a débuté en novembre 2011 dans les communes de Verrettes, La Chapelle et Savanette. Elle s'est beaucoup focalisée sur l'implication effective des communautés locales et le renforcement des acteurs locaux pour assurer la durabilité du service de l'eau potable. En ce sens, un appui rapproché à la gestion des systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) a été mis en place. Plus particulièrement, les Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (CAEPA) ont été accompagnés pour s'assurer de la collecte des cotisations des usagers de l'eau afin

de pouvoir couvrir les coûts de gestion, de maintenance et de réparation des systèmes d'eau et ainsi garantir leur durabilité.

Avec cet appui régulier à la gestion des systèmes d'adduction d'eau, des progrès ont été constatés en matière de collecte des cotisations pour certains CAEPA. Néanmoins il reste encore beaucoup à faire pour que les usagers de l'eau reconnaissent leur rôle dans le fonctionnement durable du service de l'eau potable. Ce document a donc pour but de revisiter l'expérience de la collecte des cotisations des usagers des SAEP suivis par le projet EPA, en faisant ressortir les éléments qui facilitent cette gestion. En ce sens, il est

constitué :

- en premier lieu d'un bref historique de l'évolution de l'approche de mise en œuvre des projets d'eau potable d'HELVETAS en Haïti ;
- en deuxième lieu d'une description de la mise en place du volet gestion des systèmes d'eau englobant le mécanisme de tarification ;
- en troisième lieu, d'illustration par quelques cas ;
- et finalement de leçons apprises et d'éléments à prendre en compte dans le futur.

1 CONTEXTE ET HISTORIQUE DES PROJETS D'EAU POTABLE DE HELVETAS SWISS INTERCOOPERATION EN HAÏTI

En 1983, HELVETAS commence ses interventions dans le secteur de l'Eau Potable, Assainissement et Hygiène (EPAH) dans les zones rurales d'Haïti. Dès 1996 s'amorce le Programme d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural financé par la Coopération Suisse. Les communes concernées sont alors : Bassin Bleu et Saint-Louis du Nord (Nord-Ouest), Gros-Morne et Verrettes (Artibonite), Plaisance(Nord) et Port-Salut (Sud).

Au vu de l'accès extrêmement limité à l'eau potable dans les campagnes Haïtiennes, les interventions ont mis la priorité sur l'extension

de la couverture par la construction ou la réhabilitation de Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) ou de Points d'Eau (PE). Ce n'est que plus tard que des éléments nécessaires à la durabilité du service ont été adressés, en constatant le manque d'entretien des ouvrages et les problèmes de fonctionnalité conséquents.

A partir de 2003, les approches ont évolué pour prioriser la durabilité du service en misant sur une meilleure appropriation du service par les populations, avec la systématisation de la planification participative, la formation des Comités d'Approvisionnement en Eau

Potable et Assainissement (CAEPA), ainsi qu'une meilleure implication des Autorités Locales (AL). Ces dernières années, le suivi se poursuit systématiquement après la construction du système pour accompagner les acteurs dans la gestion du service. Cet accompagnement est en cours sur une vingtaine de SAEP construits ou réhabilités dans les phases précédentes. L'enjeu central pour permettre une gestion efficace et assurer la qualité du service sur la durée, est de garantir le financement de la maintenance et de l'entretien à travers les cotisations des usagers. C'est actuellement le défi central que les comités de gestion ont à relever.

2 GESTION DES SYSTÈMES D'ADDUCTION D'EAU

Depuis 2009, la loi cadre régissant le secteur de l'Eau et de l'Assainissement transfère la gestion locale du service à des Comités pour l'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (CAEPA). Ces derniers fonctionnent de façon volontaire, avec des membres élus par les communautés, ainsi qu'un/e représentant/e du CASEC ou de la Mairie (cf. document « Des acteurs locaux au service de l'Eau »).

Les CAEPA sont mis en place aussitôt que le projet de construction d'un système est validé par les autorités locales et que les études y relatives confirment la faisabilité. A ce stade, les autorités locales et les Techniciens

pour l'Eau Potable et l'Assainissement au niveau Communal (TEPAC) rassemblent les communautés concernées pour délibérer sur les droits et devoirs qu'impliquent l'arrivée et le maintien d'un service d'eau potable communautaire. Pendant l'assemblée, le vote populaire désigne les membres du CAEPA. Le comité prendra la charge de maîtrise d'ouvrage pour la construction du SAEP et deviendra responsable de la gestion du service, sous le contrôle des autorités, et avec l'appui des TEPAC.

Le suivi des CAEPA a montré le besoin d'un accompagnement rapproché des comités. En particuliers, une formation continue des

membres est proposée pour améliorer leur efficacité dans l'utilisation d'outils de gestion financière, technique et administrative, et dans la tenue de bilans périodiques pour favoriser la reddition des comptes et la transparence.

Mais les expériences montrent que l'accompagnement des CAEPA ne peut pas à lui seul résoudre toutes les contraintes quant à la collecte des cotisations. Même dans le cas de comités engagés et compétents, diverses sources de problèmes (sociaux, politiques, conflit d'intérêts, fonciers, etc.) peuvent entraver leur fonctionnement. Nous verrons plus loin quels sont les piliers nécessaires pour soutenir le service de l'Eau.

3 ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'EXPLOITATION

Les coûts d'investissements et/ou de renouvellement des infrastructures ne sont actuellement pas supportables par les collectivités locales ou par les communautés. Ces investissements sont subventionnés par l'aide, tout comme l'organisation et l'appui du secteur. Dans l'état actuel, la Direction Nationale pour l'Eau et l'Assainissement dispose de fonds pour la construction et le suivi d'infrastructures rurales qui ne couvrent largement pas les besoins. Ainsi, afin de garantir un niveau de service acceptable, mais aussi propice à la cotisation des ménages, il est essentiel de trouver un équilibre financier au niveau local, pour la maintenance du SAEP.

Dans cet objectif, les CAEPA apprennent à maîtriser différents outils (cf. document « Des acteurs locaux au service de l'Eau »),

dont le plan d'exploitation qui offre une base à la gestion financière du système. Ce plan détermine l'ensemble des coûts que la gestion du SAEP engendre sur le long terme, et fixe la tarification du service en conséquence.

Les activités agricoles et commerciales des populations rurales induisent une forte variabilité des revenus. Cette irrégularité est encore accentuée par les mauvaises conditions de culture et de stockage des récoltes.

Nous savons néanmoins d'après nos enquêtes que le revenu mensuel moyen se situe entre 45 à 110 USD par ménage dans les zones d'intervention, et que des situations de grande vulnérabilité sont vécues par des personnes âgées ou handicapées notamment. De ce fait, des exceptions sont

évaluées par les comités de gestion, pour permettre aux plus vulnérables d'accéder au service gratuitement.

Le plan d'exploitation des Systèmes d'Adduction pour l'Eau Potable, doit permettre d'assurer la durabilité d'un service de qualité, tout en proposant des tarifs attractifs. Sur cette base, il s'agit ensuite pour les comités de gestion d'inciter les ménages à cotiser et de maintenir un bon niveau de qualité du service et de transparence.

Actuellement, il n'est pas envisagé d'intégrer les grandes réparations et/ou le renouvellement des infrastructures dans les coûts supportés par les usagers.

De façon générale, les tarifs demandés sollicitent au maximum 1 à 2% du revenu des ménages, puisqu'ils sont contenus dans la fourchette décrite ci-dessous :

Tarifs forfaitaires mensuels par ménage (USD)

	Kiosque/Borne Fontaine	Branchement privé
Tarif mensuel minimum	0.43	1.28
Tarif mensuel maximum	0.85	2.34

Tarifs forfaitaires mensuels par ménage (HTG)

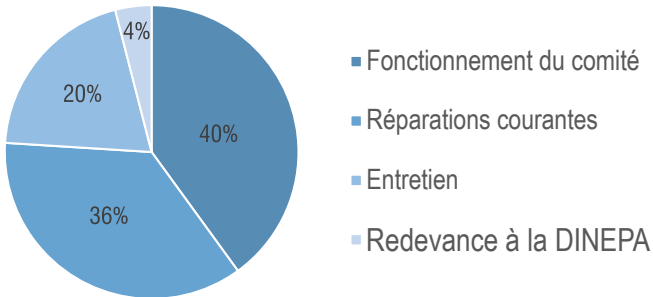
	Kiosque/Borne Fontaine	Branchement privé
Tarif mensuel minimum	20	60
Tarif mensuel maximum	40	110

4 TARIFICATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Pour établir la tarification du service d'eau potable, le CAEPA est accompagné dans l'identification des coûts de:

- Fonctionnement
- Entretien
- Réparations courantes
- La redevance de 4% des recettes, exigée par la DINEPA. (Actuellement, le mécanisme de prélèvement de semble pas encore mis au point).

Les parts moyennes des coûts pour la gestion des systèmes suivis par nos projets sont représentées ci-dessous en rapport au budget d'exploitation :



Coûts standards financés par le tarif de l'eau
 40 Fonctionnement du comité
 36 Réparations courantes
 20 Entretien
 4 Redevance à la DINEPA

Le tarif est ensuite établi par ménage, en considérant :

- les coûts totaux selon le plan d'exploitation

- le nombre de ménages

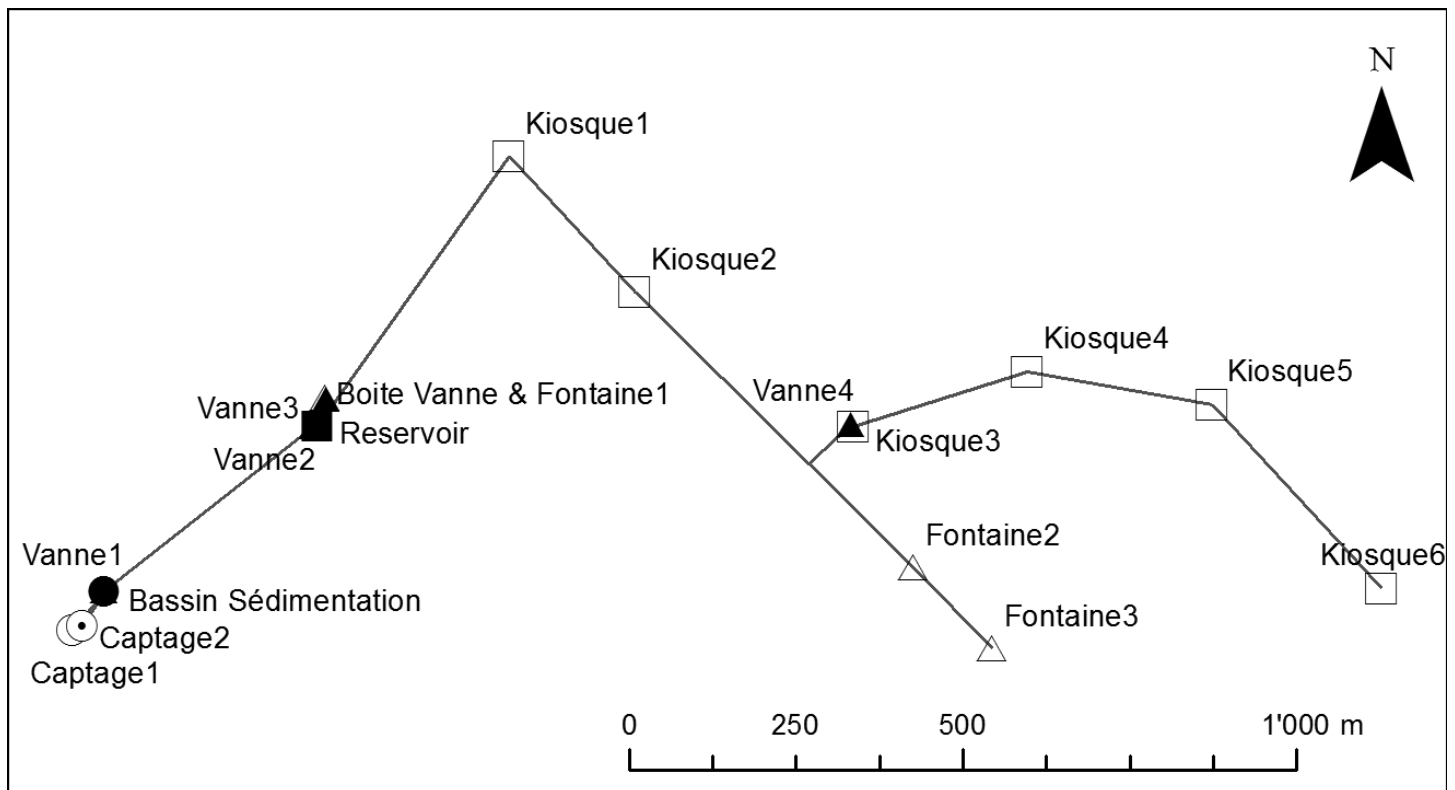
Par expérience, le taux de recouvrement des cotisations est relativement bas au début du fonctionnement, et progresse avec le temps, selon la qualité du service, la confiance des utilisateurs et la sollicitation du paiement par le CAEPA. Il faut donc introduire une marge de sécurité qui place le tarif un peu plus haut que les besoins strictement issus du plan d'exploitation, de façon à ce que les frais soient couverts et que la fonctionnalité du service puisse se maintenir

même avec un taux de recouvrement imparfait. Pour le calcul du tarif, l'hypothèse faite au départ est que 60% des ménages cotiseront régulièrement. Par la suite, ce tarif pourra être ajusté selon l'évolution de la cotisation.

Voyons dans le détail, les plans d'exploitation de trois SAEP, très différents par leur taille et leur fonctionnement. Ces exemples servent à illustrer la variabilité des réalités du terrain, mais n'ont pas vocation à représenter des tendances.

Chaque SAEP possède un fonctionnement distinct selon l'environnement socio-économique, communautaire, et bien sûr aussi selon sa taille et son exposition aux aléas naturels, etc..

4.1 Cas de Desjardin



SAEP de Desjardins

Tout d'abord, le site de Desjardins dans la commune des Verrettes, qui est un SAEP qui se caractérise par un fort engagement de son comité. Comme le montre le schéma ci-dessous, ce système est composé de deux captages, six kiosques et trois fontaines ainsi que des branchements domiciliaires. C'est un SAEP de taille moyenne en comparaison avec l'ensemble des ouvrages que le projet EPA a mis en place, puisqu'il alimentera 202 ménages (plus de 1000 personnes) au début de son fonctionnement, avec une eau traitée au chlore.

Les coûts prévus dans le plan d'exploitation sont présentés ci-dessous : (1USD ≈ 47 HTG) Année 2015

Postes de coûts	Coût mensuel (HTG)	Coût annuel (HTG)	Coût annuel en USD	%
Fonctionnement	4'073	48'880	1'040	48%
Gratification Vannier	500	6'000	128	
Gratification kiosquiers	2'000	24'000	511	
Gratification trésorier CAEPA	600	7'200	153	
Carte de téléphone	100	1'200	26	
Cahiers	8	100	2	
Boîtes de stylos et crayons	17	200	4	
Bloc de reçus	15	180	4	
Assemblée Générale	83	1'000	21	
Redevance DINEPA	500	6'000	128	
Sensibilisation usagers	250	3'000	64	
Entretien	1'667	20'000	426	20%
Lavage boîte de Captage	67	800	17	
Lavage bassin de sédimentation	33	400	9	
Lavage du réservoir	67	800	17	
Renouvellement stock de clore	1'500	18'000	383	
Réparations courantes	2'743	32'920	700	32%
Vanne galvanisée 3 pouces	100	1'200	26	
Vanne galvanisée 3/4 pouce	30	360	8	
Main d'œuvre pour remplacement vannes	30	360	8	
Robinet	450	5'400	115	
Main d'œuvre pour remplacement robinet	300	3'600	77	
Cadenas	167	2'000	43	
Remplacements de petits éléments	833	10'000	213	
Main d'œuvre pour petites réparations	833	10'000	213	
Coût total	8'483	101'800	2'166	100%

Le tarif est établi ainsi :

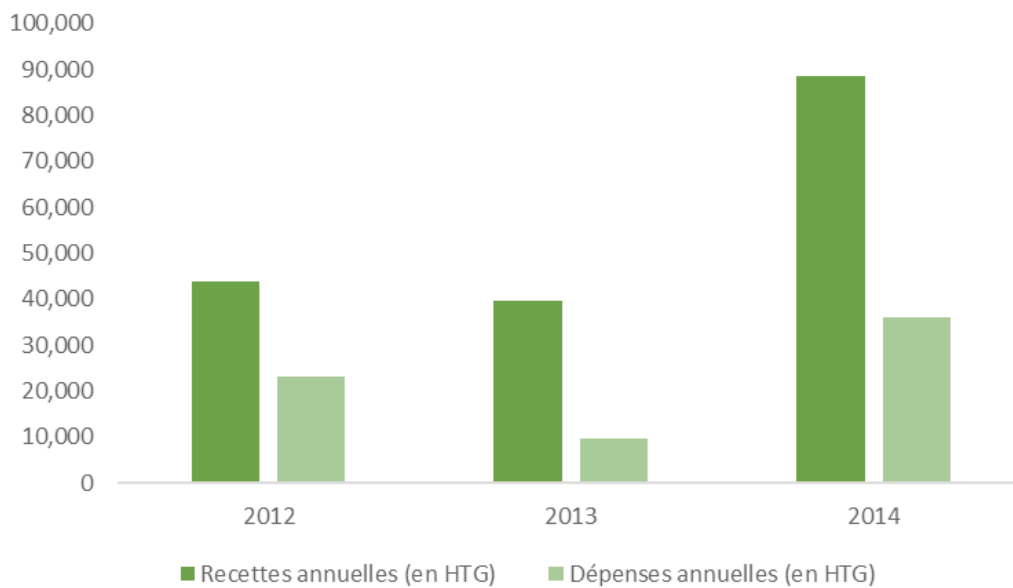
Période	Coûts totaux (HTG)	Coûts totaux (USD)	Nombre de ménages (60% des bénéficiaires)	Montant de la cotisation par ménage (HTG)	Montant de la cotisation par ménage (USD)
Année	101,800	2,166	121	840	17.9
Mois	84,83	180	121	70	1.5

Chaque ménage doit cotiser mensuellement à hauteur de 70 HTG (1.49 USD) pour le Système d'Adduction d'Eau Potable de Desjardins. Le service d'eau potable offert par ce SAEP comporte à la fois des branchements privés, amenant directement l'eau dans la propriété des familles, ainsi que des kiosques de distribution, auprès desquels les usagers viennent remplir des récipients (seaux de 20 litres en général). Dans le cas où il y a en même temps des points d'eau collectifs (Kiosques/Bornes fontaines) et des branchements privés, le principe des subventions croisées est appliqué. En effet, la tarification est établie par une péréquation selon le niveau de service, de telle manière à faire payer plus les usagers des branchements privés et moins ceux des points d'eau collectifs. Il est établi que les propriétaires de branchements privés paient mieux que les autres, et que la marge de sécurité peut être abaissée à seulement 10% de mauvais payeurs. Dans le cas de Desjardins le nombre maximal de branchements domiciliaire est techniquement plafonné à 60. Nous avons donc :

Catégorie d'usagers	Quantité de ménages	Montant de la cotisation par ménage(HTG)	Montant de la cotisation par ménage(USD)	Total mensuel
Branchement privé (90% de bons payeurs)	54	100	2.13	5,400
Kiosque (60% de bons payeurs)	85	40	0.85	3,400
Total				8,800

Les tarifs ajustés à 40 HTG (0.85 USD) pour les usagers des kiosques et 100 HTG (2.13 USD) pour les propriétaires de branchements privés permettent d'assurer un revenu de 8800 HTG par mois, ce qui doit couvrir les 8483 nécessaires selon le plan d'exploitation.

Dans ce cas, les recettes ont toujours permis de couvrir les frais lors des trois dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous :

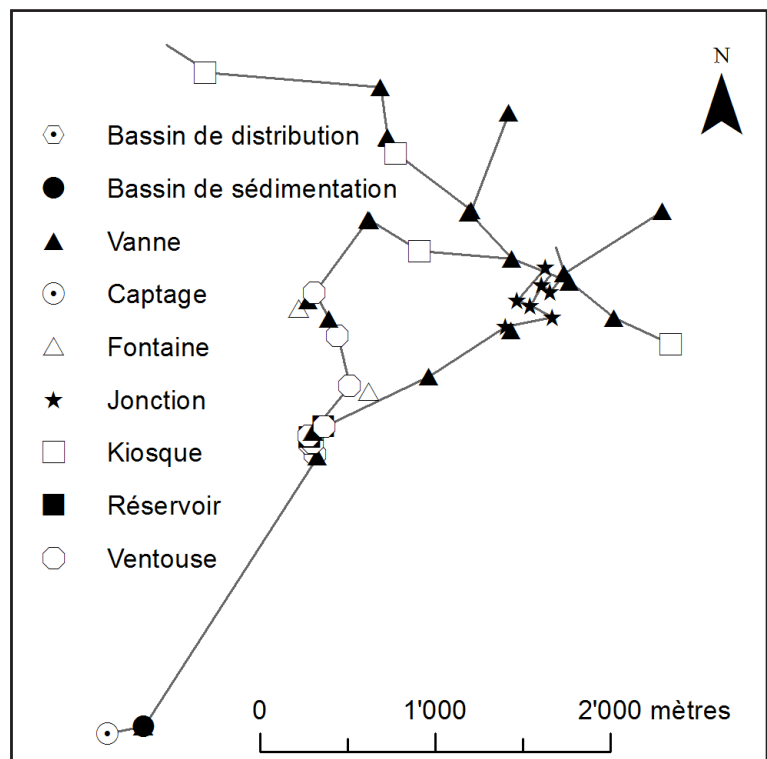


Evolution des recettes et dépenses du SAEP de Desjardins entre 2012 et 2014

Cet exemple à Desjardins montre un fonctionnement assez rependu, qui consiste à dépenser au minimum, quitte à s'écarter des recommandations de maintenance et du plan d'exploitation. Pourtant, les membres du CAEPA sont très impliqués et soucieux de la qualité du service. Mais nous voyons que l'engagement et la bonne volonté n'ont pas encore su dépasser l'habitude de la gestion à court terme. Actuellement ce système fourni un service de bonne qualité, ce qui se reflète dans l'augmentation du niveau de cotisation, mais le comité nécessite encore un accompagnement pour régulariser la maintenance et l'entretien. Selon le plan d'exploitation, 32% du budget doit servir de réserve pour les réparations courantes, qui ne sont pas nécessaires chaque mois, en particulier lorsque le système est encore jeune.

4.2 Cas du Bourg de Lachapelle

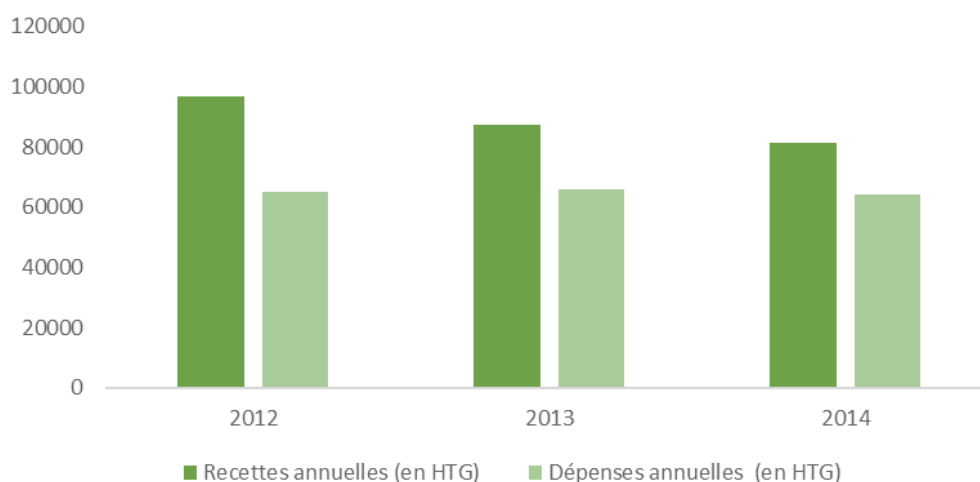
Le cas suivant est plus étendu et plus sophistiqué, bien qu'il montre l'état du système avant son extension en 2014. Il permettait l'alimentation d'une eau traitée au chlore, pour plus de 2500 personnes, soit environ 450 ménages, avant d'être partiellement réhabilité et étendu. La particularité de ce système réside dans le fait que le CAEPA délègue sa gestion à un opérateur privé(OP), ce qui rend sa rentabilité nécessaire. La question de la délégation de gestion aux opérateurs privés ne sera pas discutée ici, car les expériences sont encore trop limitées pour aboutir sur des enseignements valides.



SAEP du Bourg de Lachapelle

Plan d'exploitation SAEP Bourg La Chapelle (fonctionnement avec prises privées uniquement)

Postes de coûts	Coût mensuel	Coût annuel	Coût annuel en USD	Pourcentage
Fonctionnement	4138	49650	1056.38	54%
Gratification Vannier/Plombier	1250	15000	319.15	
Gratification Administrateur OP	375	4500	95.74	
Gratification Secrétaire OP	375	4500	95.74	
Loyer Bureau OP	417	5000	106.38	
Cahiers	12.5	150	3.19	
Boites de stylos/crayons	8.3	100	2.13	
Bloc de reçus	50	600	12.77	
Bordereau	150	1800	38.30	
Redevance DINEPA	500	6000	127.66	
Frais de déplacement	500	6000	127.66	
Cartes téléphoniques	500	6000	127.66	
Entretien	1,363	16,350.00	347.87	18%
Lavage boîte de Captage	37.5	450	9.57	
Lavage bassin de sédimentation	37.5	450	9.57	
Lavage de réservoir	37.5	450	9.57	
Renouvellement stock de clore	1250	15000	319.15	
Réparations courantes	2125	25500	542.55	28%
Remplacement Vannes	833.33	10000	212.77	
Remplacement Robinet	333	4000	85.11	
Remplacement cadenas	125	1500	31.91	
Remplacements de petits matériels	833	10000	212.77	
Coût total	7625	91,500.00	1946.81	100%



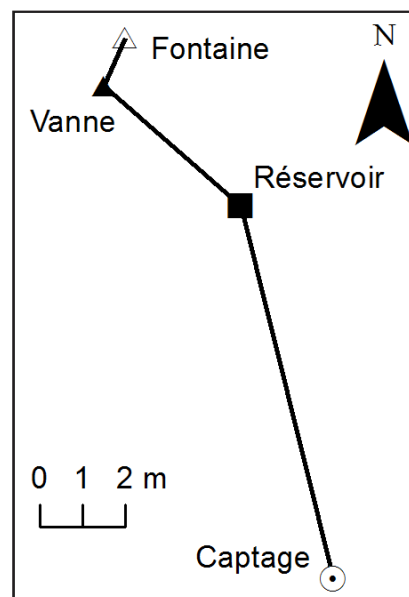
Evolution des recettes et dépenses du SAEP du Bourg de La Chapelle de 2012 à 2014

Avant l'extension du SAEP du Bourg de La Chapelle, l'OP qui avait la gestion sous la supervision d'un CAEPA, n'avait affaire qu'avec des abonnés ayant des branchements privés. Ces derniers sont ceux qui sont les plus enclins à cotiser pour le service d'eau potable puisqu'ils peuvent être débranchés facilement en cas de refus ou de retards répétés de paiement. Il y avait donc toujours de grosses recettes pour ce SAEP dont les dépenses apparaissent sur le graphique assez constantes entre 2012 et 2014.

L'OP qui est constitué d'anciens membres d'un comité ayant géré ce SAEP pendant une longue période (2003 à 2011) a l'expérience de ne faire que des dépenses nécessaires pour maintenir un niveau minimal de service d'eau potable en se concentrant seulement sur les petites réparations de fuites ou de remplacement de vannes cassées. Certaines dépenses liées à l'entretien préventif sont souvent négligées.

4.3 Cas de Dopac

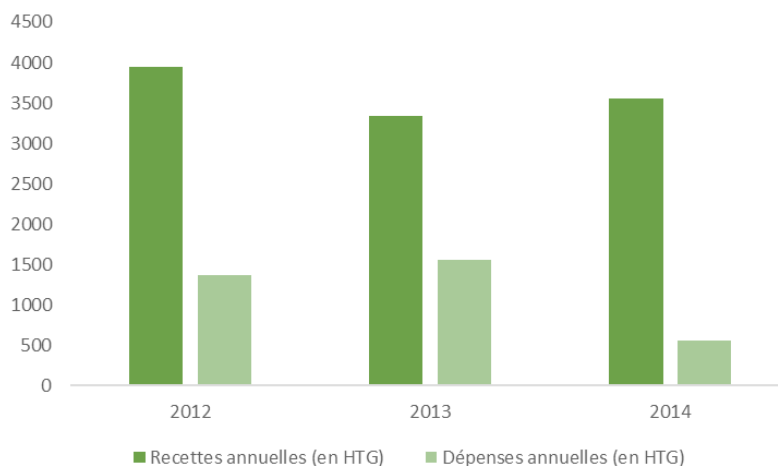
Le point d'eau de Marre Goyave, à Dopac, dans la commune de Savanette, est un système simple composé d'un captage, d'un réservoir et d'une fontaine. Un dispositif de chloration est mis en place sur le réservoir pour traiter l'eau. Le point d'eau a été conçu pour répondre à la situation d'habitat dispersé et très isolé, des montagnes Haïtiennes. Néanmoins celui-ci permet d'alimenter environ 1900 personnes, soit environ 380 ménages, qui sont sollicités pour cotiser sous forme d'abonnement mensuel. En fait, le cahier des usagers de ce point d'eau montre qu'il n'y a que 75 ménages abonnés. Ce cas illustre une situation qui existe dans d'autres SAEP surtout à Savanette où des ménages fuient la demande des cotisations des CAEPA pour s'approvisionner en eau dans d'autres sources alternatives (rivières, sources d'eau non captées) sans se soucier de leur qualité et les risques de maladies y relatifs. A Dopac, l'irresponsabilité des membres de CAEPA qui ne sensibilisent pas assez la communauté peut expliquer cette grande quantité de ménages qui ont abandonné ce point d'eau.



Point d'Eau de Dopac

Plan d'exploitation du Point d'eau de Dopac

Postes de coûts	Coût mensuel	Coût annuel	Coût annuel en USD	Pourcentage
Fonctionnement	2071	24850	529	43%
Gratification Vannier	500	6000	128	
Gratification Fontainier	500	6000	128	
Gratification trésorier CAEPA	400	4800	102	
Réunion CAEPA	100	1200	26	
Cahiers	25	300	6	
Boites de stylos/crayons	8.3	100	2	
Bloc de reçus	37.5	450	10	
Redevance DINEPA	500	6000	128	
Entretien	958	11,500	245	20%
Lavage boîte de Captage	75	900	19	
Lavage de réservoir	50	600	13	
Renouvellement stock de chlore	833	10000	213	
Réparations courantes	1808	21700	462	37%
Tuyau PVC 2»	500	6000	128	
Remplacement Vannes 2»	208.33	2500	53	
Remplacement Vannes 3»	500.00	6000	128	
Remplacement Vannes galvanisé 3/4»	29.17	350	7	
Remplacement Robinet	833.33	10000	213	
Remplacement cadenas	50.00	600	13	
Main d'œuvre pour remplacement vannes	63	750	16	
Main d'œuvre pour remplacement robinet	42	500	11	
Remplacement de petits matériels	83	1000	21	
Coût total	4838	58,050	1235	100%



Evolution des recettes et dépenses du Point d'eau de Dos Parc(Savanette)

Le cas de Dopac nous montre à la fois les difficultés d'un CAEPA installé dans une zone d'habitat très isolée, à collecter les cotisations de ménages alors que le comité ne dispose d'aucun bureau et de très peu de contrôle sur l'accès au point d'eau, et à la fois, que malgré ce très faible niveau de cotisation les dépenses restent très inférieures aux recettes. Cela dénote carrément une absence de gestion du point d'eau de Dopac. Comme le comité n'est pas souvent présent, alors il n'y a pas de dépenses de fonctionnement ni d'entretien.

5 QUELQUES ENSEIGNEMENTS

5.1 Paiement forfaitaire ou au volume ?

La tarification forfaitaire, tout d'abord introduite, s'est rapidement révélée inéquitable et source de gaspillage de l'eau, en particulier sur les branchements privés. En conséquence, plusieurs tentatives de facturation de l'eau au volume ont été faites, à la fois aux kiosques (paiement par seau) et aux branchements privés (paiement par compteur). Ces mesures devaient permettre de :

- améliorer l'équité dans la contribution au service de l'eau ;
- éviter que les propriétaires de prises privées ne desservent d'autres utilisateurs pour leur propre compte, ce qui défavorise la gestion du système ;
- limiter le gaspillage de la ressource, ce qui pénalise les utilisateurs plus en aval lorsque les volumes d'eau disponibles sont restreints.

Dans les kiosques proches des agglomérations, le projet a fait la promotion avec succès du paiement par seau de 20 litres, et cette approche se révèle être plus rentable que le paiement forfaitaire. Par contre, le plus souvent ces tentatives ont subi de fortes résistances locales de la part des utilisateurs, et aussi des CAEPA. Des compteurs ont été sabotés, et la gestion pour le relevé des volumes et la facturation

n'a jamais fonctionné. Les bénéficiaires de branchements privés (ou domiciliaires) refusent catégoriquement d'être facturés selon le volume d'eau qu'ils utilisent. Ils pensent donc être perdants si un suivi de la consommation est fait, ou n'accordent pas suffisamment de confiance aux gestionnaires ou aux compteurs. Il est aussi fréquent que les connexions domiciliaires servent également à l'arrosage du jardin ou que des branchements privés affectent la fonctionnalité des kiosques, si les usagers prennent l'habitude d'aller se servir gratuitement chez leur voisin. Pour répondre à ces différentes préoccupations, le CAEPA doit engager une discussion de fond avec les utilisateurs, donner confiance, faire comprendre les limites de l'approvisionnement en eau et faire admettre l'importance d'une répartition équitable de l'eau et des cotisations.

Le choix de maintenir les deux types d'accès est justifié par la rentabilité des branchements privés, dont les propriétaires paient plus fidèlement les cotisations et sont plus facilement atteignables. D'autres ménages profitent de l'approvisionnement au kiosque, qui offre une alternative meilleure marché. Il n'est en revanche pas envisageable d'alimenter toute la population des zones d'intervention avec des branchements privés, en raison à la fois, du trop faible débit naturel des sources et à cause de l'investissement massif nécessaire à la desserte de toutes les zones.

5.2 L'acceptation du paiement

Le principe du paiement pour l'eau rencontre beaucoup de résistance dans le milieu rural Haïtien, non seulement en raison de la pauvreté économique des ménages, mais surtout à cause du caractère naturel et essentiel de l'eau. Il est souvent entendu que l'eau étant un « don de dieu », elle ne peut être monétarisée. Dans certaines régions, la relative abondance de l'eau propose une quantité de sources alternatives au système d'adduction. Un argument consiste à justifier que puisque les générations précédentes ont vécu en consommant l'eau des rivières et des sources, le captage et le paiement de l'eau est une pratique inutile et coûteuse. Les campagnes successives de sensibilisation à la qualité de l'eau, essentiellement menées après l'apparition du choléra sont parvenues à prévenir les populations sur les dangers d'une eau non traitée. Néanmoins il reste des croyances qui tendent à lier les maladies à des origines surnaturelles. Ainsi une partie de la population est toujours exposée aux risques de maladies hydriques, en raison

d'une insuffisante compréhension des mécanismes de contamination.

C'est dans les zones les moins isolées, dans lesquelles les habitants ont accès à l'éducation, que l'importance de qualité de l'eau est la mieux reconnue. De façon générale, si la population fait confiance au comité de gestion de l'Eau, qu'elle sait que l'eau est traitée au chlore, et que le service de l'eau est fiable et régulier, le paiement des cotisations est naturellement facilité.

Pourtant il est arrivé que des membres de CAEPA eux-mêmes se désolidarisent des principes d'une gestion à long terme en garantissant la gratuité de l'accès au service pour les populations. Ces expériences montrent que l'accès à l'eau peut aussi être instrumentalisé au profit d'ambitions individuelles, souvent politiques, en négligence de l'intérêt collectif sur le long terme. Elles ont aussi montré dans d'autres cas la peur de la confrontation avec la communauté.

5.3 Recouvrement des cotisations

Les taux de cotisation sont globalement en augmentation régulière, mais demeurent faibles en moyenne. De 2012 à 2014, les propriétaires de branchements privés payant leur cotisation sont passés de 37 à 57% en moyenne. Quant aux kiosques et fontaines publiques, le taux de paiement est passé de 20 à 26% sur la même période.

L'augmentation moyenne des taux de cotisation cache néanmoins une grande variabilité parmi les différentes zones comme il a été illustré plus haut. Là encore, la qualité de la gestion et la reconnaissance du CAEPA par les usagers détermine le niveau de cotisation.

Après 3 ans de suivi systématique de 21 SAEP construits ou réhabilités, seuls 8 sont parvenus à couvrir entièrement les coûts mensuels de fonctionnement et d'entretien prévus dans leur plan d'exploitation à partir de leurs recettes. Parmi les autres SAEP, les coûts liés aux réparations sont généralement priorités sur ceux de l'entretien. Mais d'une façon générale, le niveau de service est appelé

à baisser, si l'entretien et /ou les réparations ne peuvent être faits comme prévu par le plan d'exploitation. En l'état actuel, tous les systèmes d'approvisionnement en eau construits à travers les projets de HELVETAS Swiss Intercooperation depuis 2003 fournissent de l'eau aux usagers. Mais le niveau de service peut diminuer progressivement si le traitement au chlore n'est pas assuré, que les ouvrages ne sont pas régulièrement nettoyés, que des robinets s'endommagent ou que des fuites apparaissent. La dégradation du service s'accompagne du refus de payer et entraîne inexorablement un cercle vicieux de désengagement.

La formation continue et le suivi des CAEPA dans leur fonction apparaît comme un élément nécessaire pour combler progressivement les manques au niveau de la gestion. Par contre au vu de la nature financière de cotisations, il est aussi essentiel que les CAEPA puissent s'appuyer sur des institutions étatiques pour inciter au paiement et éventuellement sanctionner les mauvais payeurs, mais aussi les actes de sabotage ou prise illégales.

6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'expérience montre que le prix du service n'est généralement pas la raison principale du mauvais paiement, c'est-à-dire que le niveau de cotisation exigé dans les SAEP suivis par le projet EPA est abordable pour les ménages. Ainsi, l'hypothèse de départ consistant à attribuer l'autonomie au niveau local pour la gestion (l'entretien et la maintenance) du système peut être validée et poursuivie. Deux problématiques principales ressortent de la question de la couverture financière locale pour la durabilité du service de l'Eau :

- Le contexte rural Haïtien et le manque d'engagement de l'Etat,
- Le fonctionnement des CAEPA,

Le premier point renvoie à négligence des campagnes et des zones enclavées par l'Etat Haïtien et aux dynamiques sociales qui se sont construites sur ce vide. Les services publics sont presque inexistantes, à tel point que l'arrivée du service de l'eau régit par des réglementations nationales est presque une tentative de réinvestissement du milieu rural par les institutions de l'Etat. Cette nouvelle intrusion provoque un repositionnement des acteurs et des habitudes avec bien sûr, des résistances. Mais l'opérationnalité du service a besoin de s'appuyer sur d'autres institutions, telles que les administrations locales et la justice et police. Dans la pratique, les moyens coercitifs sont rarement

utilisés, même si certains CAEPA font exception et parviennent à imposer leur autorité.

Le comité de gestion pour l'approvisionnement en eau, installé dans le contexte rural, assume des responsabilités de précurseur en matière d'application de règlements sur un service public, ainsi que de hautes exigences de transparence et d'exemplarité, de façon volontaire et bénévole. La charge de responsabilité est manifestement élevée au regard des compétences que l'on trouve dans le milieu rural et à la relative faible cohésion du tissu social. En conséquence, d'innombrables manques apparaissent dans la gestion et la reconnaissance par les populations.

Le paiement de l'eau est avant tout une habitude qui doit s'intégrer au mode de vie. Néanmoins les résistances et les contraintes du contexte rural actuel sont nombreuses, à tel point que les progrès ne peuvent être visés que sur le long terme, avec l'accompagnement des autorités et communautés locales, des institutions étatiques, et la disponibilité d'un appui aux CAEPA. L'expérience a montré que seul le renforcement des CAEPA n'assure pas à lui seul la durabilité des SAEP. Une mise en relation des acteurs dans une perspective de partenariat, un dialogue permanent entre acteurs, le développement d'une capacité à éviter et/ou gérer les conflits, une éducation citoyenne sont d'autres éléments dans le cadre d'un service durable de l'eau.

Actuellement, Helvetas s'engage dans 33 pays, pour un monde plus juste, où le droit à l'autodétermination de tous est respecté et où les besoins fondamentaux sont satisfaits. Pour être en adéquation avec ces objectifs, Helvetas articule son action autour de la collaboration avec des partenaires locaux et l'aide à s'aider soi-même. En évolution permanente, Helvetas mesure régulièrement les résultats de ses projets et entreprend des adaptations si nécessaire, dans une vision à long terme

HELVETAS intervient en Haïti depuis 1983, en particulier dans les secteurs de

- l'eau potable et l'assainissement;
- la gestion des ressources naturelles;
- la gestion des risques.

soutenus par des approches transversales dont

- la gouvernance locale;
- le genre et l'équité sociale;
- le renforcement des pouvoirs de décision.

Dans ses interventions en Haïti, Helvetas accompagne les acteurs du développement :

- par le renforcement des compétences locales;
- en contribuant à l'amélioration des conditions cadre du développement à travers le plaidoyer et le dialogue.

HELVETAS Swiss Intercooperation- Haïti
P.O. Box 15030
1, Impasse Larose, Rue Mercier Laham, Delmas 60
HT 6120 Pétion-Ville
Tél. +509 2813 1730
www.helvetas.org



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral des Affaires Étrangères DFAE
Direction du Développement et de la Coopération DDC